

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 13 Présents : 9 Absents représentés : 3 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 24/11/2023 Date d'affichage : 24/11/2023	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°51/2023</b>  <b>Séance du 4 décembre 2023</b>
<b>Objet : Subvention exceptionnelle pour la coopérative scolaire de l'école de Sancergues</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Samuel LECAS,

**Absents représentés :** Jean-Pierre PERNEL donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI  
Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER  
Thierry CARLIER donne pouvoir à Raphaëlle BAGNOLATI

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle BAGNOLATI

Suite à l'opération « vente de sapin de Noël » organisée par l'école de Sancergues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école pour l'achat d'un sapin de Noël s'élevant à 25€. Vente organisée par l'école dont les bénéfices serviront à financer la coopérative scolaire.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
Fait à Sancergues, le 4 décembre 2023

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE

Mme la secrétaire de séance,  
Raphaëlle BAGNOLATI

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 13 Présents : 9 Absents représentés : 3 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 24/11/2023 Date d'affichage : 24/11/2023	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°52/2023</b>  <b>Séance du 4 décembre 2023</b>
<b>Objet : MAM convention de mise à disposition gratuite de locaux communaux : autorisation de signature</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Samuel LECAS,

**Absents représentés :** Jean-Pierre PERNEL donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI  
Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER  
Thierry CARLIER donne pouvoir à Raphaëlle BAGNOLATI

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle BAGNOLATI

M. le maire rappelle la demande de la MAM « Les Chérubins » souhaitant déménagée de leurs locaux actuels pour intégrer l'ancienne école maternelle. Accord du conseil avait été donné de leur mettre à disposition les locaux gratuitement.

Il informe que la demande de désaffectation des écoles maternelle et élémentaire faite auprès de la préfecture du Cher a été acceptée au regard de l'avis favorable du directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher mais la réponse étant arrivée récemment la délibération entérinant cette décision sera prise au conseil municipal suivant.

Suite à la présentation du projet de la MAM,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise M. le maire ou les adjoints à signer la convention de mise à disposition gratuite.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 4 décembre 2023

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE

Mme la secrétaire de séance,  
Raphaëlle BAGNOLATI

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 13 Présents : 9 Absents représentés : 3 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 24/11/2023 Date d'affichage : 24/11/2023	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°53/2023</b>  <b>Séance du 4 décembre 2023</b>
<b>Objet : Convention de déploiement de l'ENT primOT : autorisation de signature</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Samuel LECAS,

**Absents représentés :** Jean-Pierre PERNEL donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI  
Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER  
Thierry CARLIER donne pouvoir à Raphaëlle BAGNOLATI

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle BAGNOLATI

M. le maire présente à l'assemblée la convention de déploiement de l'ENT (Environnement Numérique de Travail) primOT dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public du territoire du Cher dans le cadre du programme « Territoire Numérique Educatif ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise M. le maire ou les adjoints à signer cette convention.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
Fait à Sancergues, le 4 décembre 2023

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE

Mme la secrétaire de séance,  
Raphaëlle BAGNOLATI

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 13 Présents : 9 Absents représentés : 3 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 24/11/2023 Date d'affichage : 24/11/2023	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°54/2023</b>  <b>Séance du 4 décembre 2023</b>
<b>Objet : Avenant n°1 à la convention de mise en place et d'organisation d'un groupement de services pour la restauration scolaire des élèves du collège Roger Martin du Gard et des élèves scolarisés dans l'école primaire de la commune de Sancergues : autorisation de signature</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Samuel LECAS

**Absents représentés :** Jean-Pierre PERNEL donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI  
Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER  
Thierry CARLIER donne pouvoir à Raphaëlle BAGNOLATI

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle BAGNOLATI

M. le maire présente à l'assemblée l'avenant n°1 à la convention de mise en place et d'organisation d'un groupement de services pour la restauration scolaire des élèves du collège Roger Martin du Gard et des élèves scolarisés dans l'école primaire de la commune de Sancergues portant sur l'accueil des élèves de Charentonnay dans les effectifs et sur le rajout d'un article concernant la protection des données à caractère personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise M. le maire ou les adjoints à signer cette convention.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
Fait à Sancergues, le 4 décembre 2023

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE

Mme la secrétaire de séance,  
Raphaëlle BAGNOLATI

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 13 Présents : 9 Absents représentés : 3 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 24/11/2023 Date d'affichage : 24/11/2023	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°55/2023</b>  <b>Séance du 4 décembre 2023</b>
<b>Objet : Création d'emploi d'un Adjoint Technique Fonctionnaire</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Samuel LECAS

**Absents représentés :** Jean-Pierre PERNEL donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI  
Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER  
Thierry CARLIER donne pouvoir à Raphaëlle BAGNOLATI

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle BAGNOLATI

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

**Le Maire, propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent d'entretien sans concours à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour occuper les fonctions suivantes : entretien des divers bâtiments et espaces verts communaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

- décide d'adopter la proposition de M. le maire et de modifier ainsi le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIÉ	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'entretien	Adjoint Technique	C	0	1	TC

- d'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
Fait à Sancergues, le 4 décembre 2023

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE



Mme la secrétaire de séance,  
Raphaëlle BAGNOLATI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a loop and a tail.